

CHALLENGE DEPARTEMENTAL DES CLUBS DE CROSS DU CALVADOS (saison 2006-2007)

1) Généralités

Le CD14 est l'organisateur de ce challenge avec le soutien de la CDCHS14

Peuvent seulement y participer les Clubs FFA du Calvados.

Pour être classés, les Clubs du Calvados doivent participer aux Cross organisés uniquement dans le département du calvados.

2) Dotation du Challenge

Classement aux meilleurs clubs, avec une dotation globale de 2.000,00 € en bon d'achat offert lors de l'A.G. de l'année suivante répartie comme suit ; 1er: 400€ - 2ème : 350€ - 3ème : 300€ - 4ème : 250€
5ème : 200€ - 6ème au 10ème : 100€

3) Épreuves prises en compte pour le classement (saison 2006-2007)

Le dimanche 26 novembre 2006 Cross de l'Ecanet à Villers Bocage ;

Le dimanche 03 décembre 2006 Cross de l'Odon à Bretteville sur Odon ;

Le dimanche 14 janvier 2007 Championnats Départementaux à Hérouville Saint Clair ;

Nota: Le cross de Beauregard qui se déroule exceptionnellement cette année en parallèle du championnat ne sera pas retenu pour ce challenge

4) Attribution des points individuels

Tout athlète classé qui aura une licence de type LOISIR ou COMPETITION et quelque soit sa catégorie d'âge obtiendra 1 point. L'athlète devra être licencié au plus tard le jour du cross.

5) Attribution des points par équipes

Pas de point attribué pour les équipes classées

6) Coefficients multiplicateurs selon le niveau de compétition:

Championnats départementaux coefficient ; 3

Cross « labellisés » coefficient ; 2

Autre cross coefficient ; 1

7) Coefficients multiplicateurs selon le nombre d'athlètes licenciés au club le jour du cross :

Un coefficient multiplicateur est appliqué selon le rapport entre le nombre d'athlètes classés au cross et le nombre d'athlètes licenciés au club le jour de ce cross.

Plus de 75% coefficient ; 4 Plus de 50% coefficient ; 3

Plus de 25% coefficient ; 2 Moins de 25% coefficient ; 1

8) Gestion informatique des résultats

La gestion des résultats doit obligatoirement être réalisée avec Logica Cross/Route.

L'organisateur doit obligatoirement saisir le numéro de licence à défaut le numéro du club de l'athlète.

9) Exemples d'obtention de points

a) Un club X à 17 classés au cross de l'Ecanet à Villers niveau 1 et a 50 Licenciés le jour de ce cross
Il totalisera : 17 pts (17 x 1 pour le niveau) Multiplié par 2 (Coef du % : 17 par 50 : 34 %)
Soit 34 pts

b) Ce club X a 55 classés au cross de l'Odon à Bretteville niveau 1 et a 77 Licenciés le jour de ce cross
Il totalisera : 55 points (55 x 1 pour le niveau) Multiplié par 3 (Coef du % : 55 par 77 : 71 %)
soit : 165 pts

c) Ce club X a 27 classés au Chpt du calvados niveau 3 et a 120 Licenciés le jour de ce cross
Il totalisera : 81 points (27 x 3 pour le niveau) Multiplié par 1 (Coef du % : 27 par 120 : 22 %)
soit : 81 pts

Au total des 3 cross ce club totalisera 34 + 165 + 81 = 280pts

9 Suivi de points

Les clubs pourront obtenir leur classement intermédiaire entre chaque cross ; ce classement pourra aussi être affiché sur le terrain